interbois

Garantie

Interbois offre un service de réclamation pour vous permettre de retourner la marchandise défectueuse. Il est de votre responsabilité de vérifier la marchandise dans les cinq jours suivant la réception. La responsabilité d'Interbois se limite seulement au remplacement des produits non conformes. La garantie ne couvre pas la finition et/ou l'installation ou tous les frais reliés à celles-ci. Veuillez noter également que si la marchandise retournée à subi des transformations (peinture, coupe, absence d'étiquettes, etc.), elle ne pourra être créditée.

- **Produits défectueux :**

  Le détaillant doit, dans la mesure du possible, identifier la marchandise endommagée à la réception de commande. Veuillez faire parvenir vos demandes de retour par courriel ou par télécopieur à notre service à la clientèle.

Conditions de la garantie

- **Respect des mises en garde propres à l'essence :**

  Assurez-vous de suivre attentivement toutes les instructions et recommandations spécifiques à l'essence des produits. Cela inclut les précautions d'utilisation, les limitations de poids, les recommandations de nettoyage, et tout autre conseil pertinent pour garantir la durabilité et la sécurité des moulures et composantes de finition intérieure.

- **Bon entreposage des produits :**

  Veillez à entreposer les moulures et composantes de finition intérieure dans des conditions appropriées. Cela peut inclure un stockage à l'abri de l'humidité, de la chaleur excessive, des variations de température et de tout autre élément pouvant altérer la qualité des produits. Un entreposage adéquat contribuera à préserver l'intégrité des matériaux et à éviter les dommages potentiels.

- **Transformation des produits :**

  Toute transformation des moulures et composantes de finition intérieure peut annuler la garantie, sauf indication contraire spécifiée par le fabricant. Cela comprend toute modification structurelle, découpe, peinture ou altération des produits d'origine. Si des modifications sont nécessaires, il est recommandé de consulter le fabricant ou un professionnel qualifié pour garantir la conformité avec les exigences de garantie.

- **Délai de réclamation de cinq jours :**

  Tout problème ou défaut constaté sur les moulures et composantes de finition intérieure doit être signalé dans un délai de cinq jours suivant la réception des produits. Un délai de réclamation strict permettra une évaluation rapide et efficace des problèmes éventuels, facilitant ainsi la résolution et votre satisfaction.

Nous joindre :
1 844 330-9345